

Séance du 26 avril 2021

Présents : M. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président ;
MM F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
Echevins ;
M. J. DONFUT, Président du CPAS ;
MM. G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE,
M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY,
M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A. GRIGOREAN,
S. LELEUX, D. BUTERA, Conseillers Communaux ;
M. Ph. WILPUTTE, Directeur Général.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur Debaisieux demande à Monsieur le Bourgmestre de bien vouloir excuser l'absence de Monsieur Fabrice DESPRETZ.

Monsieur le Bourgmestre informe l'Assemblée qu'il retire le point 6 de l'ordre du jour, à savoir, Impositions communales – Arrêt du rôle « Immondices – indépendantes » - exercice 2021, et ce pour des raisons techniques. Le point sera représenté au Conseil prochain car il y a des corrections substantielles à y apporter, cela a été expliqué en commission.

Monsieur le Bourgmestre demande ensuite à l'Assemblée d'accepter un point complémentaire relatif à l'Assemblée Générale de la SWDE.
Mesdames Fonck, Mahy et Monsieur DISABATO signalent qu'ils n'ont pas reçu le point.

Monsieur le Bourgmestre dit que le point n'a pas été inscrit à l'ordre du jour car il a été reçu après l'envoi de l'ordre du jour comme cela se fait régulièrement pour les Intercommunales.

Monsieur le Bourgmestre confirme que celui-ci leur a été envoyé par mail le vendredi 23 avril à 11 heures 41.

Monsieur le Président aborde ensuite l'ordre du jour :

Règlement de travail du personnel communal non-enseignant

Le règlement de travail du personnel communal non-enseignant datant de 1998, ne correspondait plus aux nouvelles législations en vigueur, il était donc primordial de revoir entièrement ce dernier.

Après de nombreuses rencontres avec l'ensemble des partenaires sociaux, et après avoir obtenu leur approbation, il convient d'aboutir à la finalisation de celui-ci.

Le règlement de travail a été, conformément aux dispositions légales, affiché à l'attention des travailleurs du vendredi 26 février au vendredi 12 mars inclus.

Les remarques des travailleurs ont été étudiées en concertation avec les partenaires sociaux.

Monsieur le Bourgmestre salue l'important travail effectué par l'Administration, et plus particulièrement le service du personnel, et par les représentants des travailleurs. C'est un travail de longue haleine qui a abouti à un document actualisé qui rencontre l'assentiment des uns et des autres au niveau de la concertation syndicale.

Madame Mahy demande la parole et dit qu'il est bien noté que cela a été affiché mais la réaction du personnel n'est pas connue sur les modifications donc le Groupe PTP s'abstient sur le point.

Monsieur le Bourgmestre n'y voit pas d'inconvénient mais signale que le personnel a eu l'occasion de s'exprimer via les représentants syndicaux.

Monsieur le Directeur Général ajoute que des questions et des demandes d'éclaircissements ont été posées par certains membres du personnel, cela a été discuté avec les organisations syndicales et au besoin, des amendements ont été apportés.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, J. DUFRANE,
S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA

D E C I D E :

Par 23 votes "Pour" et 3 abstentions (Groupe PTB)

Article unique :

Adopter le règlement de travail du personnel communal non-enseignant

La délibération requise est adoptée.

Fabrique d'église St Jean-Baptiste - Compte 2020.

Depuis janvier 2015, les administrations communales sont autorités de tutelle pour les budgets, modifications budgétaires et comptes des fabriques d'églises et synodes protestants.

La fabrique d'église St Jean-Baptiste a déposé son compte 2020 en date du 25/03/21 Ce compte a été vérifié par le service comptabilité et n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
 J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONI,
 V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, J. DUFRANE,
 S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
 G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA

Article unique : d'approuver, le compte 2020 de la fabrique d'église St Jean-Baptiste :

Dépenses arrêtées par l'Organe Représentatif agréé	1.548,02€
Dépenses ordinaires	12.135,52€
Dépenses extraordinaires	0,00€
Dépenses totales	13.683,54€
Recettes ordinaires	14.600,28€
Recettes extraordinaires	6.237,70€
Recettes totales	20.837,98€
Excédent du Compte 2020	7.154,44€

La délibération requise est adoptée.

Fabrique d'église Sainte Aldegonde - Compte 2020.

Depuis janvier 2015, les administrations communales sont autorités de tutelle pour les budgets, modifications budgétaires et comptes des fabriques d'églises et synodes protestants.

La fabrique d'église Ste Aldegonde a déposé son compte en date du 23/02/2021.

Ce compte a été vérifié par le service comptabilité et n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
 J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONI,
 V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, J. DUFRANE,
 S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
 G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA

Article unique : approuver le compte 2020 de la fabrique d'église Sainte Aldegonde comme suit :

Dépenses arrêtées par l'Organe Représentatif agréé	1.538,14€
Dépenses ordinaires	11.323,55€
Dépenses extraordinaires	454,56€
Dépenses totales	13.316,25€
Recettes ordinaires	14.261,42€
Recettes extraordinaires	0,00€

Recettes totales	14.261,42€
Excédent du Compte 2020	945,17€

La délibération requise est adoptée.

Subvention exceptionnelle à l'asbl Hall des sports: recours à l'article L 1311- 5

En 2020 et 2021, la crise du covid 19 a impacté les finances et activités des clubs et des infrastructures sportives, dont celles du Hall des sports de Frameries.

Pour permettre à ce dernier de continuer d'honorer diverses dépenses notamment liées au personnel, il conviendrait de lui allouer une subvention exceptionnelle de 21 721 euros.

Cette subvention n'étant pas prévue au budget communal 2021, il y a lieu de recourir à l'article L 1311-15 et d'inscrire cette dépense lors de la prochaine modification budgétaire.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
 J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,
 V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, J. DUFRANE,
 S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
 G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA

D E C I D E :

Article unique :

D'utiliser le recours à l'article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et verser ce subside exceptionnel de 21.721 euros à l'asbl Hall des sports ;

La délibération requise est adoptée.

Subvention exceptionnelle au TC La Volée - recours à l'article L1311- 5

Suite à une erreur de manipulation des arrivées d'eau commise par la société Phil et Seb, dans le cadre des travaux de renforcement des hourdis du Pavillon de la garde commandés par la commune le Tennis Club La Volée a constaté une consommation de 4664 m3 d'eau de ville pour la période du 20 janvier 2020 au 13 janvier 2021.

Le Tennis Club La Volée doit faire face à la prise en charge d'une somme de 24.121,53 € pour cette consommation et à l'intervention d'un technicien de l'entreprise Neptune pour un montant de 835,71 €.

Conformément à la réglementation sur les marchés publics, nous avons dressé un PV de constat à l'entreprise Phil et Seb.

Ce sinistre doit être pris en charge par l'assurance RC exploitation de l'entreprise qui a réalisé les travaux.

Ces démarches administratives risquent de prendre un certain temps entraînant un retard de paiement, le TC La Volée n'ayant pas les moyens financiers pour honorer ces factures.

Le TC La Volée étant titulaire du compteur d'eau, il n'est pas possible que la commune puisse directement payer ces factures.

Il est demandé de recourir à l'article d'urgence permettant à la commune de donner un subside exceptionnel au TC La Volée tout en sachant que le montant de ce subside sera restitué à la commune dès intervention de l'assurance de la société Phil et Seb.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, J. DUFRANE,
S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA

DECIDE :

Article unique :

De recourir à l'article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour verser au TC La Volée un subside exceptionnel de 24.957,24 €

La délibération requise est adoptée.

Impositions Communales – Arrêt du rôle « Immondices Indépendants » – Exercice 2021.

La crise sanitaire exceptionnelle liée au Covid-19 que connaît la Belgique depuis le mois de mars 2020 impose des mesures de confinement restrictives d'activités

qui continuent à impacter les activités des commerces et des indépendants ;

Il est, dès lors proposé de supprimer, pour ces contribuables, la taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices pour l'exercice 2021;

Le précédent règlement est modifié en ce sens.

Ce point est reporté au Conseil Communal de mai.

Règlement d'ordre intérieur des écoles communales- Adaptation

Dans le cadre du droit à l'image, le Règlement d'Ordre Intérieur des écoles communales, par son annexe, sollicite l'autorisation parentale afin que :

" le *corps enseignant, le personnel communal de l'école, la presse*, utilisent dans le cadre pédagogique (journal de l'école, Internet, publications, reportages, *activités pédagogiques*) des photos de l'enfant, prises au cours des activités scolaires".

Sur base du respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD), des précisions doivent être apportées afin de faire la distinction en fonction du type d'usage et du souhait des parents.

L'annexe a été adaptée de la façon suivante :

" Nous soussignés :

Responsables légaux de l'enfant :

Nous autorisons la diffusion des photos et vidéos prises au cours de la vie scolaire de mon enfant (cocher uniquement si vous autorisez) :

O via mail aux parents des enfants fréquentant l'école

O sur les canaux de communication communaux (réseaux sociaux, journal communal, ...)

O dans la presse

O d'aucune manière

Par la signature de ce document, je m'engage à ne pas diffuser les photos/vidéos dans la presse et/ou les réseaux sociaux, et ce, afin de respecter le droit à l'image de chaque enfant)"

Ce dossier a été présenté lors de la Copaloc du 24 mars 2021 qui a marqué son accord.

Monsieur le Bourgmestre passe la parole à Madame van HOUT car il y a une correction à apporter par rapport au point qui a été transmis à tous.

Madame van HOUT a remarqué que le document qui avait été transmis à tous n'est pas celui qui a été validé par le Collège. Il y a une correction à y apporter, à savoir, l'objet de la modification était de permettre aux parents d'apporter leur consentement de manière plus ciblée à l'utilisation de l'image de leurs enfants en leur permettant l'usage interne à l'école, c'est-à-dire, par les mails lorsqu'ils sont envoyés par l'école, via les canaux de communication communaux et la presse et le terme sur le facebook communal a été remplacé au Collège par terme suivant : les canaux de communication (réseaux sociaux, journal communal, ...). Cette formulation est plus précise, Madame van Hout propose donc que la modification soit effectuée.

Monsieur DISABATO voulait juste savoir puisqu'il y a des conseils de participation qui ont été désignés dans les Ecoles, s'il est prévu d'être consultés en gardant les responsabilités des uns et des autres, il est vrai que ce sont les autorités communales qui décident du règlement mais il serait à tout le moins intéressant d'avoir des échanges avec les parents à ce niveau-là.

Madame van Hout lui répond que les conseils de participation se réunissent en général une ou deux fois par an dans chaque groupe scolaire et il y a à l'ordre du jour tous les points qui doivent être portés à leur connaissance pour avis et pour discussion et donc le règlement d'ordre intérieur est l'un des points qui doit être discuté en conseil de participation mais simplement pour avis, mais il est important d'avoir un échange à ce niveau-là avec les membres dont les parents. Elle confirme donc que ce point passera au Conseil de participation.

Monsieur DISABATO s'il a bien compris, dit qu'une fois que les parents ont donné leur autorisation, l'image peut être utilisée à tout vent, c'est-à-dire, dans une publication facebook ou dans le journal communal ou autre chose, il demande donc s'il ne faudrait pas cadrer.

Madame van Hout lui répond que justement l'objet de la modification est de permettre aux parents de donner une autorisation ciblée soit en permettant un usage d'ordre général, soit en ne permettant l'utilisation en aucune manière, soit en permettant l'utilisation sur les canaux internes, c'est-à-dire les diffusions par mail. Elle donne un exemple, suite au Covid, les fêtes scolaires ne peuvent plus avoir lieu et donc pour la fête des mères, il est prévu de faire une petite vidéo qui sera communiquée aux parents. C'est ce que l'on appelle l'usage interne. Les parents ont donc la possibilité de graduer leur autorisation.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, J. DUFRANE,
S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA

D E C I D E :

Article unique :

Adapter le Règlement d'Ordre intérieur des écoles communales, tel qu'annexé.

La délibération requise est adoptée.

Baux emphytéotiques - RCA "Frameries Développement"

Le 28 septembre 2020, le Conseil Communal a décidé de créer la Régie Communale Autonome Frameries Développement et de la doter d'un capital de 150 000€.

Celle-ci est vouée à mener des opérations foncières et à gérer les infrastructures sportives communales. Cette dernière compétence nécessite de lui confier la jouissance des biens immobiliers par l'intermédiaire de baux emphytéotiques.

Les sites concernés sont:

- La salle omnisports "Max Audain" ;
- Le pavillon de la Garde (Tennis et Football) ;
- Le terrain synthétique de Rugby ;

Le Collège Communal, en sa séance du 18 mars 2020, a désigné le Notaire Paul Raucent pour la rédaction et l'enregistrement des baux.

Monsieur le Bourgmestre dit qu'il y a eu une question posée par Monsieur SOTTEAU à la commission par rapport à la durée du bail emphytéotique et après vérification, il appert que rien ne s'oppose à ce que la durée du bail soit fixée à 33 ans.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,

J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, J. DUFRANE,
S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA

D E C I D E :

Article Unique :

De marquer un accord de principe sur l'octroi, à la RCA Frameries Développement, d'une emphytéose de 33 ans à partir du 1er juillet 2021 sur les biens suivants:
-Salle Omnisports " Max Audain" - 1ère DIV FRAMERIES Parcelle C564G2
-Pavillon de la Garde - 1ère DIV FRAMERIES Parcelles C533T3 - C533H5 - C533G5
- C533X5 - C533Y5 - C533S5 - C534N - C534M
-Terrain de Rugby synthétique - 1ère DIV FRAMERIES parcelle B135W6 Pie

La délibération requise est adoptée.

Construction de la 11ème série de caveaux à Eugies - Cahier des charges modifié - Nouvelle consultation - Présentation au Conseil communal

Le Conseil communal du 22 février 2021 a décidé des conditions et du mode de passation du marché "Construction de la 11ème série de caveaux à Eugies".
Pour rappel, le projet consistera à la construction d'une nouvelle batterie de caveaux qui sera composée de 24 caveaux 2 fours et 10 caveaux 3 fours.
La construction de la 11ème série de caveaux est indispensable.
La date de réception des offres été prévue le 18 mars 2021 à 10h30. Les offres devaient parvenir par la plateforme e-tendering uniquement.
Une seule offre est parvenue, mais celle-ci est irrégulière.
Il est proposé de modifier le cahier des charges 2021/001 en y ajoutant la possibilité de remettre une offre en format papier également.
Vu qu'une modification est apportée au Cahier des charges, celui-ci doit de nouveau être approuvé par le Conseil communal.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, J. DUFRANE,
S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA

D E C I D E :

Article unique :

D'approuver le cahier des charges modifié N° 2021/001 "Construction de la 11ème série de caveaux à Eugies", établis par le Service Technique communal des Travaux.
Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 46.937,23 € hors TVA ou 56.794,05 €, 21% TVA comprise.

La délibération requise est adoptée.

Acquisition de matériel environnement - Approbation des conditions et du mode de passation

La charge de travail du secteur environnement grandissant d'année en année et le matériel vieillissant, il est préconisé d'acquérir du nouveau matériel afin d'assurer un suivi optimal des entretiens de plantations en général.

Le cahier des charges N° 2021/028 relatif au marché "Acquisition de matériel environnement" a été établi par le Service Technique communal des Travaux.

Ce marché est divisé en lots :

* Lot 1 (MATERIEL DIVERS), estimé à 20.655,00 € hors TVA ou 24.992,55 €, 21% TVA comprise ;

* Lot 2 (BROYEUR DE BRANCHES SUR REMORQUE), estimé à 24.700,00 € hors TVA ou 29.887,00 €, 21% TVA comprise.

Le montant global estimé de ce marché s'élève à 45.355,00 € hors TVA ou 54.879,55 €, 21% TVA comprise.

Il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable.

Madame Mahy prend la parole et dit que c'est une bonne chose d'effectuer cet achat et souhaite que suite à cela il y ait une amélioration de la propreté dans la commune. Monsieur le Bourgmestre lui répond que l'amélioration est constante et que par rapport à Achille, il y a d'excellents retours

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONI,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, J. DUFRANE,
S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA

D E C I D E :

Article 1er :

D'approuver le cahier des charges N° 2021/028 et le montant estimé du marché "Acquisition de matériel environnement", établis par le Service Technique communal des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 45.355,00 € hors TVA ou 54.879,55 €, 21% TVA comprise.

Article 2 :

De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3 :

Financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 766/742-98 (n° de projet 20210041).

La délibération requise est adoptée.

POINT URGENT :

SWDE - Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2021

La SWDE tiendra son assemblée Générale ordinaire le mardi 25 mai à 15h00.

Ordre du jour :

1. Rapport du Conseil d'administration ;
2. Rapport du Collège des Commissaires aux comptes ;
3. Approbation des bilan, compte de résultats et annexes au 31 décembre 2020 ;
4. Décharge aux administrateurs et au Collège des Commissaires aux comptes ;
5. Nomination du Président du Collège des commissaires aux comptes
6. Modification de l'actionnariat de la Société Wallonne des Eaux;
7. Approbation séance tenante du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2021

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,
V. RUSSO, C. FONCK, M. DISABATO, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, J. DUFRANE,
S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,
G. BATTELLO, A. GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA

D E C I D E :

Article 1 :

- d'approuver tous les points mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire de la Société Wallonne des eaux du 25 mai 2021.

Article 2 :

- de transmettre la présente délibération à la Société Wallonne des eaux.

La délibération requise est adoptée.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Il s'agit de la séance du 29 mars 2021. En application de l'Article L1122-16 du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

DIVERS :

- 1) Madame Mahy intervient par rapport à la rue des Fours-à-Chaux et plus particulièrement au niveau de la plaque nominative de la rue qui a été enlevée

suite à la rénovation de la maison sur laquelle elle était posée. De plus, celle-ci a été abîmée et n'a pas été remise après la rénovation. Elle souhaite donc que l'on prévoit sa réinstallation.

Monsieur le Bourgmestre la remercie pour sa vigilance et lui répond que le service technique sera informé afin que le nécessaire soit fait.

- 2) Madame HOGNE intervient car ces dernières semaines elle a reçu beaucoup de messages de parents inquiets concernant la santé mentale de leurs enfants et aussi d'adultes qui semblent présenter des signes de stress et de dépression suite à la crise sanitaire. Généralement, elle dirige ces personnes vers le CPAS ou des numéros gratuits d'écoute. Elle souhaite que la Commune soit attentive à ce problème de détresse et organise des permanences psychologiques gratuites, soit en visio, soit dans un local ou par téléphone. Elle a pris connaissance en décembre dernier qu'une subvention pouvait être octroyée au CPAS en vue de promouvoir le bien-être psychologique de ses usagers et donc elle souhaite savoir si cette subvention avait été demandée par le CPAS et si des choses avaient été mises en place depuis. Elle demande à ce que cela soit élargi à l'ensemble de la commune car bien que les personnes déjà fragilisées le soient encore plus, la crise a eu des effets dévastateurs sur l'ensemble des citoyens et elle attire l'attention sur le mal être des jeunes en particulier qui sont les grands oubliés de la crise qui est traversée actuellement et cela sera dramatique sur le long terme. La Commune doit donc agir. Elle félicite ensuite l'excellent travail de communication accompli depuis plusieurs mois et elle se demande s'il ne pourrait pas y avoir une sensibilisation spécifique pour les jeunes via les réseaux qu'ils fréquentent ou plus largement par un « toutes boîtes ». De plus elle a lu dans la presse qu'il y avait un souhait des aînés d'être impliqués dans la Commune et elle se demandait si des retraités du domaine social ne seraient pas intéressés par un projet de ce type. Elle souhaite donc qu'il y ait une réflexion rapide à ce sujet. Madame HOGNE peut se rendre disponible quelques heures par semaine pour aider dans ce type de projet.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que le sujet qu'elle évoque à une préoccupation tout à fait partagée à tous les niveaux, au sein des familles, au sein de l'institution communale, au-delà des différentes instances..Monsieur le Bourgmestre va donner la parole au président du CPAS afin d'avoir une réponse précise. Il passe d'abord la parole à Madame Crombez qui est Echevine du PCS car il y a des actions qui sont mises en place au niveau du plan de cohésion sociale.

Madame Crombez signale qu'une ligne solidaire a été mise en place à la maison de la prévention pour les personnes qui le souhaitent. Les éducateurs de rue continuent leurs activités dans les quartiers mais effectivement il n'y a pas de spécificité au niveau du suivi psychologique.

Monsieur le Bourgmestre dit qu'il s'agit d'une problématique qui va dépasser la fin de la pandémie et dès lors des mesures seront prises en fonction des besoins. Le

service du plan de cohésion sociale lui semble le mieux adapté à cette prise en charge.

Pour le CPAS, Monsieur le Bourgmestre passe la parole à Monsieur DONFUT.

Monsieur DONFUT dit que le CPAS ne traite que sur demande. Il dit qu'il n'a pas souvenir qu'il y ait une explosion des demandes à ce niveau-là mais il signale que le CPAS reste à disposition pour aider toute personne par rapport à cette problématique. Il a bien reçu la demande de Madame Hogne mais Monsieur DONFUT ne travaille jamais sans l'aval de l'Administration du CPAS. Le dossier est en cours de traitement et le CPAS doit prendre contact avec l'administration subsidiante pour voir s'ils sont dans les conditions et si un subside est encore possible.

Madame Hogne aurait souhaité que cette démarche s'étende plus généralement et pas uniquement pour un public plus spécifique bien que ces personnes soient encore plus fragilisées. Elle pense qu'il y a un gros travail de communication à faire via les canaux de communication actuels afin de montrer que la Commune est à l'écoute. Des permanences psychologiques sont prévues dans d'autres communes également pour aider les gens.

Il faut cibler les jeunes qui en ont besoin.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que la volonté est bien là et que la Commune dispose de moyens pour intervenir mais l'accompagnement psychologique doit être exécuté de manière professionnelle. Il y a toute une déontologie et l'intimité des personnes est touchée et donc il y a des structures adaptées auxquelles la Commune pourrait référer les personnes qui le demandent à partir du moment où il est constaté un manque d'outils ou de compétences pour résoudre ou accompagner correctement ces personnes. Des intervenants professionnels doivent être sollicités.

- 3) Madame FONCK intervient car dans la stratégie de lutte contre le covid et surtout avec la reprise des activités malgré une circulation du virus qui reste importante, il y a une acceptation légale qui a été émise pour tout ce qui concerne les autotests. Il faut déployer à 100 % toutes les armes de prévention puisque la vaccination n'est pas encore suffisante pour avoir une immunité correcte et donc la question est de savoir, vis-à-vis du personnel communal qui ne peut télé-travailler et dont la présence doit être effective, que ce soit au niveau de la commune ou sur le terrain, si des autotests ont été commandés ou pas ? Cette politique importante de prévention a démontré son efficacité pour diminuer les contaminations, à condition de le faire au minimum une fois et idéalement deux fois par semaine. Elle demande si cette politique va être lancée pour le personnel concerné au niveau de la Commune. Pour rappel, chaque entreprise doit commander donc Commune et CPAS et puis les autres entreprises privées sur la Commune peuvent commander elles-mêmes via le Fédéral. Elle souhaite savoir ce qu'il en est ?

Monsieur le Bourgmestre lui répond que depuis le début de la pandémie, le CPAS et la Commune ont été soumis à toute une série de mesures qui ont été prises en

matière de prévention et de sécurité sanitaire pour le personnel, et en concertation avec les organisations syndicales là aussi puisqu'ils sont concertés à ce sujet, les mesures ont été scrupuleusement respectées et appliquées pour que le personnel soit protégé au mieux. Il y a un règlement spécifique également au niveau du télétravail. Les autotests n'ont pas été commandés à la Commune, ce qui ne signifie pas que cela ne pourrait pas être fait. Cela est récent et la question sera mise en discussion rapidement. La décision n'a pas encore été prise. Cela sera débattu très vite.

Madame Fonck signale que cela n'est pas récent et que cela remonte à plusieurs semaines et dans un enjeu tel que celui-là, l'objectif n'est pas de réfléchir pendant 3 ou 6 mois. Il faut activer les armes à 100 %, d'autant plus que pour un certain nombre de variants, ils pourraient échapper, en tout cas en partie à la vaccination et donc le volet des autotests qui sont moins durs que les tests PCR qui sont désagréables au niveau nasal, sont faciles et permettent de diminuer les contaminations. S'il est urgent de prendre une décision, c'est parce qu'après le 1^{er} mai ils seront payants. Il y a une mise à disposition maintenant d'un package de 500 millions et puis une deuxième fois 500 millions d'autotests pour l'ensemble de la Belgique (entreprises privées et publiques). Si la commande n'est pas faite avant le 1^{er} mai, cela sera à charge de la Commune. Elle incite la commune à le faire car il s'agit d'une mesure de protection supplémentaire au niveau du personnel. Comme il ne reste que quelques jours, Madame Fonck a préféré en parler ce soir plutôt que lors du prochain conseil

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'il y a encore un Collège cette semaine et que l'administration prépare une note sur le sujet qui sera débattue dans les délais impartis.

- 4) Monsieur Grigorean souhaite revenir sur un ancien point qui date déjà d'un moment, il s'agit du problème d'égouttage qui existe dans la deuxième partie de la rue Jean-Baptiste Descamps, il n'y a pas de raccordement à l'égout. Il souhaite donc savoir ce que la Commune compte faire par rapport à cela car les produits d'entretien ne sont pas tous bio.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'il s'agit en effet d'une préoccupation assez ancienne et que la Commune n'est pas seul acteur à ce niveau-là, l'égouttage doit être mis en œuvre par la SPGE. Une réponse lui sera apportée tout prochainement mais il peut dire qu'il s'agit d'une rue où il y a régulièrement des nouvelles habitations et depuis de nombreuses années, pour les nouvelles constructions, la commune impose des stations d'épuration individuelles puisqu'il n'y a pas de déversement dans un égouttage public. Monsieur le Bourgmestre va demander un état des lieux au service technique communal.

Monsieur Draux précise, car c'est un dossier qu'il a suivi, qu'il y avait un projet qui avait été mis dans les cartons de l'IDEA, c'était dans leur programmation quinquennale. Il ne sait pas où cela en est car l'IDEA devait faire un nouveau collecteur qui part du bas de la rue JB. Descamps pour rejoindre la rue Jules Cousin. Il ne sait pas si l'IDEA a eu les subsides et où ils en sont avec la SPGE. Il faut les requestionner pour savoir où ils en sont pour la création de ce nouveau collecteur. Monsieur Grigorean ajoute qu'il y a une stagnation d'eau sur certains terrains et même si cela n'impacte pas directement la santé des riverains, cela n'est pas net. Il n'y a pas que la rue JB. Descamps qui n'a pas d'égouttage. Monsieur le Bourgmestre lui répond que la Commune est couverte à plus ou moins 95 % au

niveau de l'égouttage. Il reste quelques endroits qui ne sont pas desservis pour des raisons techniques et de rapidité dans l'évolution de certains dossiers. Monsieur Debaisieux dit que c'est 98 %.

- 5) Monsieur Grigorean a bien reçu le plan de propreté de Frameries. Il demande s'il serait possible de communiquer à l'ensemble des conseillers les impacts par rapport à la mise en œuvre du plan de propreté et s'il est possible également de communiquer leurs idées. Il s'agit en effet un sujet qui tient Monsieur Grigorean à cœur, la planète est très importante pour lui et il a plein d'idées en tête.

Monsieur le Bourgmestre n'y voit pas d'inconvénient et dit que tout est possible et que le travail est effectué dans la plus grande transparence. Il l'invite à relayer à travers les canaux de communication. Il y a une nouvelle campagne qui vient d'être lancée et il y aura bientôt une évaluation.

Monsieur Malou confirme qu'il y aura bien un retour et un bilan chiffré par rapport aux opérations qui auront lieu, c'est d'ailleurs pour cela que le plan local de propreté a été mis en œuvre pour y voir clair et ne pas partir vers l'inconnu. Des réunions de coordination trimestrielles sont organisées par les différents acteurs de terrain, il y a à chaque fois un ordre du jour bien précis avec les actions qui sont menées et les différents dépôts constatés. Il y a le cadastre des points noirs qui évolue avec le temps, tout cela est référencé par le service environnement et ce sera bien volontiers qu'il sera montré à Monsieur Grigorean les différents bilans

- 6) Monsieur Grigorean dit qu'il a encore ramassé quelques cailloux au rond-point du PASS. Il ne sait pas ce qui va être fait au niveau de la sécurité à cet endroit mais il y a lieu de faire quelque chose
- 7) Monsieur Stièvenart quant à lui souhaite faire acter au Conseil que pour la deuxième fois, il souhaite exercer son mandat d'administrateur à l'IRSIA et pour des raisons qu'il ignore, il n'a jamais été accepté à entrer à la réunion qui se tenait en vidéoconférence. Il n'est pas normal qu'il ne puisse exercer son mandat correctement. C'est la raison de son intervention. Il ne sait pas ce qui peut être fait par rapport à cela.

Monsieur le Bourgmestre dit que tout conseiller quelle que soit la formation politique doit pouvoir exercer ses mandats correctement et assister pleinement à l'ensemble des réunions là où ils sont mandatés, notamment les Intercommunales.

L'intervention sera actée au procès-verbal et un courrier circonstancié sera envoyé au Président d'IRSIA afin que le nécessaire soit fait et que l'on puisse accéder, comme il se doit aux réunions qui se tiennent en vidéoconférence.

Monsieur Stièvenart pense qu'il faudrait peut-être changer de plate-forme. Sur Team, il y a déjà eu des problèmes. Si une heure d'entrée est fixée, par exemple, 18 heures et que finalement on est accepté à 18 h 20 parce qu'un président ou une autre personne est en retard, cela ne se sait pas. Le problème se trouve là. Il y a déjà eu des échanges par téléphone. Vendredi, il y avait un comité d'audit, Monsieur

Stièvenart a été jusqu'à téléphoner au réviseur d'entreprise en lui demandant ce qui se passait car il ne savait pas accéder. Il a averti tout le monde. S'il s'agit d'un problème technique, cela fait deux fois qu'il en est victime, si c'est un autre problème, c'est encore plus grave que ce qu'il pense.

- 8) Monsieur Disabato souhaite intervenir par rapport au secteur de l'Horeca qui vit des difficultés assez sensibles, pour certains, c'est une vraie catastrophe et les perspectives ne sont pas très claires. Pour l'instant la date du 8 mai est évoquée moyennant à chaque fois une série de conditions et la difficulté c'est qu'aujourd'hui il va leur être permis de pouvoir rouvrir leur terrasse. Or, personne n'est égal par rapport à l'espace disponible de terrasse, certains en ont une grande, d'autres une petites et d'autres pas du tout. Il voudrait donc que la Commune réfléchisse à mettre à disposition une série de lieux, notamment la place de Frameries qui est actuellement réservée à du parking mais qui pourrait être pendant un certain temps réservée à des activités de l'Horeca avec des délimitations d'espace qui pourraient permettre à chacun d'organiser quelque chose et pouvoir ainsi relancer la machine car au-delà des indépendants, il y a aussi les travailleurs qui ont perdu beaucoup d'argent puisque non seulement ils n'avaient que 70% de leur salaire, en plus le précompte n'est pas libératoire et ils n'ont aucun pourboire (qui était aussi une partie de leur salaire). Monsieur Disabato pensait donc à la place de Frameries, à l'espace face au centre culturel, ...des endroits où installer quelques tables, quelques chaises, quelques pompes, pour leur permettre de travailler. Il tenait à soumettre l'idée au Collège pour qu'une décision soit prise au plus vite car le 8 mai c'est dans quelques jours et il faut pouvoir prévoir les choses.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que des contacts préalables ont été pris avec les exploitants concernés mais à ce stade, aucune demande allant dans le sens de Monsieur Disabato n'a encore été faite. Tous les cafés de la Grand Place disposent d'une terrasse assez confortable en terme de superficie et jusqu'à présent, ils n'ont pas demandé d'extension mais cela n'est pas exclure comme il peut y avoir des demandes à d'autres endroits dans la commune dans ce sens, auquel cas cela sera examiné avec la plus grande attention et y répondre de manière appropriée avec l'esprit qui est celui de soutenir, comme cela est fait depuis le début de la crise par l'octroi de primes, tout exploitant qui souhaiterait travailler sous cette forme, et ce en garantissant la sécurité publique.

Monsieur Draux dit qu'il y aura une décision de collège ce jeudi pour un exploitant de La Bouverie comme il le fait chaque année, mais cette année, il a demandé une extension.

Monsieur Disabato dit que tout le monde doit être traité de la même manière pour ne pas créer d'inégalité. A partir du moment où cela est accepté pour une terrasse, même si c'est sur base d'une demande officielle, il faut que la commune puisse dire dans un message public qu'elle est ouverte à pouvoir mettre des lieux à disposition, ce qui permettrait à ceux qui le souhaitent d'en faire la demande, tout en sachant que chacun est libre de sa manière de travailler.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que c'est l'objet des échanges et des concertations avec les exploitants concernés mais Frameries, ce n'est ni Mons, ni Liège et encore moins Bruxelles et il n'y a pas non plus un nombre si important que cela d'exploitants qui pourraient être concernés, il y a probablement une ou deux demandes qui vont remonter et cela sera traité aussi bien que possible.

Monsieur BATTELLO revient aux propos de Madame Hogne et dit qu'un traitement psychologique doit être fait par des professionnels et dans le respect du secret médical sous peine de commettre des erreurs importantes.

Monsieur Sotteau dit qu'une réunion CLDR avait été programmée en avril. Celle-ci n'est pas possible en présentiel et donc elle sera tenue dès que possible.

Par le Conseil :
Le Directeur Général,

Ph. WILPUTTE.

Le Bourgmestre,

JM. DUPONT.